

MOUVEMENT DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE SAISIE DES VŒUX SUR SIAM

La saisie des vœux se fait uniquement par le système d'information et d'aide pour les mutations (SIAM) auquel l'application I-PROF donne accès :

du mardi 22 mars 2016 à 9h00 au jeudi 31 mars minuit.

Pour vous connecter et accéder au « bureau virtuel », vous devez vous conformer aux consignes suivantes :

1- activer votre boîte aux lettres (si cette opération n'a pas été effectuée) :

- vous munir de votre NUMEN
- vous connecter sur le site public : <http://messengerie.ac-aix-marseille.fr/>, et dans le menu principal, choisir « activation de votre boîte mail ouvert »

Après activation, noter :

- le compte utilisateur qui vous est attribué par le logiciel
- votre mot de passe qui est votre NUMEN, sauf si vous faites le choix de le modifier.

2- accéder à I-PROF :

- vous connecter sur le site de l'I.A. 13 : <http://www.ac-aix-marseille.fr/ia13>, ou directement sur le site : <https://bv.ac-aix-marseille.fr/iprof/ServletIprof>
- cliquer sur l'icône « bureau virtuel », puis sur le pavé « I-PROF »
- saisir le compte utilisateur (code d'accès à la boîte aux lettres) et votre mot de passe

A l'attention des personnels en activité qui intègrent les Bouches-du-Rhône à la rentrée 2016 :

Le service SIAM est accessible uniquement à partir de l'application I-PROF de l'académie d'affectation 2015-2016.

Exemple : Un enseignant actuellement en poste dans l'académie de Créteil et muté lors du mouvement interdépartemental 2016 dans le département des Bouches-du-Rhône, doit se connecter au serveur de l'académie de Créteil.

IMPORTANT : L'accusé de réception arrive sur la boîte aux lettres I-PROF d'Aix-Marseille.

- Il faut activer la boîte académique d'Aix-Marseille :

<https://messengerie.ac-aix-marseille.fr/activation.html>

- Avec les identifiants obtenus (qui peuvent différer des identifiants de l'académie d'origine), il faut vous connecter à I-PROF Aix-Marseille, où vous trouverez votre accusé de réception, dans la messagerie I-PROF : <https://bv.ac-aix-marseille.fr/iprof/ServletIprof>

3- saisir vos vœux sur l'application I-PROF :

Pour saisir vos vœux, cliquez sur *Les services*, puis sur *Siam* et enfin sur *Mouvement intra-départemental*

4- Uniquement en cas de contestation de barème : éditer votre accusé de réception dans la boîte aux lettres I-PROF, à compter du **1^{er} avril 2016** et le renvoyer par courrier au service D.P.E.2 à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Bouches du Rhône 28 bd Charles Nedelec 13231 Marseille cedex1 **pour le vendredi 8 avril**, accompagné des pièces justificatives.

C'est également sur I-PROF que vous pourrez consulter fin avril, **le projet d'affectation, sous réserve d'une éventuelle rectification et de la consultation de la C.A.P.D.**